



Première réunion du Comité Consultatif Régional pour la promotion de l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest

Dakar, Sénégal, 3 - 5 Septembre 2013

AGENDA

Mardi 3 Septembre 2013

| | |
|----------------|---|
| 09h00 - 09h030 | Enregistrement des participants |
| 09h 30-10h 00 | Cérémonie d'ouverture *Allocution de bienvenue par le représentant du Secrétaire Permanent (CSRP) *Allocution du représentant de la FAO * Ouverture et remarques inaugurales du Ministre des Pêches et des Affaires maritimes de la République du Sénégal ou de son Représentant |

10h 00-10h30 *Pause café*

Session 1: Aperçu général sur les petits pélagiques : stocks et pêcheries

| | |
|-----------------|---|
| 10h 30 – 10h 50 | Présentation des activités / réalisations du projet (Hamady Diop) |
| 1 0h50 – 12h 20 | Présentation des lacunes des connaissances sur les stocks et les pêcheries de sardinelles en Afrique du Nord-Ouest - Biologie de la pêche de la sardinelle (Ad Corten) - Gouvernance et cadre juridiques (Hamady Diop) - Réponses aux questions du TIDM (Dienaba Beye) |
| 12h 20 – 13h 00 | Discussions générales |

13h00-14h30 *Pause déjeuner*

| | |
|-------------|--|
| 14h30-15h00 | Conclusions et recommandations de gestion du Groupe de travail COPACE 2013 |
| 15h40-16h30 | Discussions générales |

16h30-17h00 *Pause café et fin Jour 1*

Mercredi 4 Septembre 2013

Session 2 : Présentations des instruments de gestion pour l'exploitation durable des petits pélagiques

| | |
|-----------------|--|
| 09h 00 – 09h 40 | Présentation des orientations stratégiques pour la promotion de l'exploitation durable et la gestion concertée des petits pélagiques au comité régional (Benedict Satia) |
| 09 h40-10h20 | Présentation du projet de plan national de gestion de la pêche des petits pélagiques (Mauritanie) |

10h20 – 10h 40 *Pause café*

| | |
|--------------|---|
| 10 h40-11h20 | Présentation d'un projet de plan national de gestion des pêcheries de petits pélagiques (Sénégal) |
|--------------|---|

| | |
|-------------|---|
| 11h20-12h00 | Présentation du projet de plan national de gestion de la pêche des petits pélagiques (Gambie) |
| 12h00-13h00 | Discussions générales |
| 13h00-14h30 | <i>Pause déjeuner</i> |

Session 3 : Présentations des règles de procédure directeurs le fonctionnement et les activités du RCC

| | |
|-------------|---|
| 14h30-15h10 | Présentation des règles de procédure du Comité de consultation régionale (Dienaba Beye) |
| 15h10-16h10 | Discussions générales |
| 16h10-16h30 | <i>Pause café</i> |
| 16h30-17h00 | Finalisation du projet de règlement intérieur fin du Jour 2 |

Jeudi 5 Septembre 2013

Session 4 : Adoption des règles de procédure et de cartographie de la voie à suivre pour le RCC

| | |
|-----------------|--|
| 09h 00 – 09h 40 | Présentation du projet final des règles de procédure |
| 9 h 40-10h 30 | Remarques et adoption |
| 10h 30-11h 00 | <i>Pause café</i> |

Session 5 : La planification et le coût des activités du CCR pour la période 2014 - 2016

| | |
|----------------|--|
| 11h00-13h00 | Discuter et s'accorder sur le programme de mise en œuvre de travaux d'orientations stratégiques pour la période 2014 - 2018 ainsi que le coût et y compris l'acquisition de fonds pour le RCC (groupes de travail: 3). |
| 13h 00 - 14h30 | <i>Pause déjeuner</i> |
| 14h30 - 15h 30 | Suite des discussions sur la planification |
| 15h 30 - 16h10 | Clôture des discussions sur la planification |
| 16h10-16h30 | <i>Pause café</i> |
| 16h30-17h00 | Cérémonie de clôture |



Projet « Appui à la CSR/P pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées dans la gestion des pêches en Afrique de l'ouest »

Pt 1.6. "Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques en Afrique du Nord Ouest"

Termes de Références de la 1ère Réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) pour la gestion concertée les petits pélagiques en Afrique du Nord Ouest

1. Présentation

La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR/P) est une organisation intergouvernementale créée par voie de convention en mars 1985. Elle comprend sept Etats côtiers souverains à savoir : Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. La CSR/P a été créée pour favoriser la collaboration et la coopération entre les États dans le but ultime d'harmoniser les politiques nationales de pêche et la coordination des mesures de gestion axées sur l'utilisation durable des ressources halieutiques et le maintien de l'intégrité des écosystèmes dans la région. Le projet « *Vers des politiques régionales pour une pêche durable pour les petits pélagiques en Afrique du Nord* » est l'un des projets mis en œuvre par la Commission. L'objectif principal de ce projet est de promouvoir des politiques et des orientations stratégiques de gestion concertée et durable de l'exploitation des petits pélagiques en Afrique du Nord pour le bénéfice des populations.

Le projet a été financé par la DGIS de la Hollande de 2007 à 2012. Il est maintenant exclusivement financé par l'AFD au titre du point 1.6 du projet « Appui à la CSR/P pour le développement d'initiatives de cogestion et l'intégration des aires marines protégées dans la gestion des pêches ». Le projet couvre trois pays de la CSR/P: la Gambie, la Mauritanie et au Sénégal, et le Royaume du Maroc y est associé.

Les produits ou les résultats visés sont :

- d'établir des institutions fonctionnelles pour la conservation et la gestion concertées dans l'exploitation des petits pélagiques,
- la participation effective des organisations professionnelles (OP) impliquées dans les pêcheries de petits pélagiques à travers le renforcement des capacités et l'amélioration des connaissances sur les stocks de petits pélagiques et la pêche.
- La finalité est de se doter d'instruments nationaux et régionaux pour la conservation et la gestion des stocks dans la région du Nord-Ouest de l'Afrique.

Le projet soutient actuellement les processus conduisant à des politiques coordonnées et la gestion durable des pêcheries de petits pélagiques entre les États du Nord-Ouest et les états africains côtiers de la CSR/P et le Royaume du Maroc. Elle comprend la création d'un comité consultatif régional (CCR) pour la gestion concertée. Le comité sera multidisciplinaire et servira de forum pour des consultations sur les questions relatives à la durabilité des pêcheries de petits pélagiques pour le bénéfice des générations présentes et futures.

2. Justification

Les petits pélagiques constituent la principale source de protéines animales pour les communautés côtières de la Gambie et du Sénégal, tout en contribuant grandement à l'économie nationale de la Mauritanie et du Maroc. En dépit de leur vulnérabilité à la variabilité des conditions environnementales, ils endurent de fortes pressions de pêche notamment dans le sillage des activités d'augmentation des pêches tels que:

- L'extension de la pêche sénégalaise en Mauritanie depuis 2003;
- L'expansion des flottes industrielles en Mauritanie au cours des dernières années;

- La délivrance de licences à des chalutiers russes au Sénégal en 2011;
- Le développement d'une industrie de transformation des sardinelles à Nouadhibou;
- La construction d'usines de farine de poisson en Mauritanie et au Sénégal qui utilisent les sardinelles comme matière première;
- Les nouvelles licences de pêche délivrées à une société chinoise en Mauritanie;
- La volonté du gouvernement du Sénégal de ramener les chalutiers étrangers de sardinelles.

Ces développements ont été et continueront d'entraîner une forte augmentation des captures aussi évidente qu'elle l'a été au cours des 3 à 4 dernières années. Selon des évaluations récentes, les méthodes de captures ne sont pas durables. Les petits pélagiques, notamment la sardinelle, sont une source majeure de protéines pour la population dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, et leurs pêcheries sont une source importante d'emplois.

Les approches de gestion conventionnelle des pêches sont réputées avoir échoué à empêcher la surexploitation ou l'épuisement des ressources halieutiques dans le monde d'où la nécessité pour les options de gestion spéciales pour assurer la durabilité de tous les segments de la pêche en particulier les espèces de petits pélagiques migrateurs. Le fait que ces espèces soient transfrontalières de nature, souligne l'importance de la coopération et la gestion par le biais de comités consultatifs intervenants et établis au niveau national et sous-régional et qui veilleront à la pérennité de leurs activités de pêche et de la poursuite de l'ensemble des objectifs de grande valeur par les gouvernements et les parties prenantes nationales dans la région. La récente option de gestion qu'est la cogestion, implique la participation active de toutes les parties prenantes, tant au niveau national qu'au niveau régional dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions.

Les Comités consultatifs sont multidisciplinaires (administration, recherche, organisation professionnelle, etc.). Ils servent de forums de discussion nationaux et transfrontaliers, une question découlant de l'utilisation des ressources de petits pélagiques au sein des administrations nationales et au niveau de la région. Il devrait être noté que les Comités consultatifs nationaux ont été créés dans les quatre pays bénéficiaires du projet par déclaration formelle ou arrêté pris par les autorités nationales de la pêche. L'établissement du Comité régional à la CSRP suivra les recommandations de l'atelier tenu à Dakar en Avril 2009, la réunion d'experts sur les aspects juridiques et institutionnels de la gestion concertée des petits pélagiques (2008) et de l'atelier sur la création d'un comité consultatif sous-régional pour la gestion concertée des petits pélagiques tenues en 2011 à Saly au Sénégal.

L'objectif du comité consultatif régional est de soutenir les processus, y compris le cadre institutionnel et juridique adéquat et approprié conduisant à l'harmonisation des politiques et la coordination des options de gestion pour l'utilisation durable des ressources de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest.

3. Objectif

L'objectif du comité régional est de servir de forum pour des consultations sur les questions transfrontalières et de donner des conseils sur l'élaboration, l'amélioration et l'harmonisation des politiques de pêche nationales pour la conservation et la gestion concertée des ressources de petits pélagiques. Les activités du Comité sont guidées par le règlement intérieur adopté d'un commun accord par tous les pays bénéficiaires du projet.

4. Obligations du CCR

Le comité sera logé au Secrétariat permanent de la Commission sous-régional des pêches à Dakar, au Sénégal. Il sera sous la supervision du Secrétaire Permanent et servira de forum de consultation sur les questions relatives à la gestion concertée et l'exploitation durable des petits pélagiques. Le comité utilisera les groupes de travail ad hoc pour traiter les questions transfrontalières (biologiques, socio-économiques, la gouvernance, etc.) d'une importance primordiale pour la région.

Les obligations spécifiques sont les suivantes:

- promouvoir des plans pour le développement durable, l'utilisation, la conservation, la gestion et la protection des stocks de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et l'application d'une approche écosystémique, l'approche de précaution et la nécessité de préserver la biodiversité;
- identifier et aborder les enjeux stratégiques pour les pêcheries partagées, fournir des conseils et des recommandations sur les futures politiques, mesures et actions connexes nécessaires pour répondre aux questions d'une manière rapide et responsable, comme demandé par les Etats membres de la CSRP et le Maroc;
- fournir des conseils aux parties prenantes sur une base scientifique, une prise en compte des facteurs sociaux, économiques, juridiques et autres ;
- servir de plate-forme internationale prospective pour la collecte, la diffusion, la validation et l'examen des informations sur les défis et les opportunités communes aux pays membres de la CSRP et le Maroc, et à cette fin, notamment, d'identifier de manière proactive:
 - o Les informations scientifiques, sociales, économiques, juridiques, statistiques et autres, et faire des recommandations pour les décideurs en tenant compte de la nécessité de protéger et de préserver les écosystèmes aquatiques.
 - o Les problèmes communs et des solutions et des approches harmonisées selon le cas.

5. Activités de l'atelier

L'assemblée délibérera sur des questions concernant la fonctionnalité et la coordination des activités du comité consultatif régional, y compris:

- Examen et adoption des règles et des obligations internes;
- Présentation des directions stratégiques pour la promotion de l'exploitation et la gestion durable des ressources de petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest;
- Présentation des projets de plans nationaux de gestion
- Présentation des conclusions du Groupe de travail FAO / COPACE et recommandations de gestion (2013)
- Tracer une feuille de route pour l'avenir du comité.

6. Résultats attendus

- Adopter des règles et des obligations pour le fonctionnement et la fonctionnalité du comité consultatif régional interne;
- Etablir une feuille de route pour la mise en œuvre des directions stratégiques pour la promotion de l'exploitation et la gestion durable des ressources de petits pélagiques au large de l'Afrique du Nord-Ouest;
- Faire des recommandations pour la gestion durable des petits pélagiques



FICHE DE PROJET

« Vers des politiques régionales pour une pêche durable des petits pélagiques »

1. Contexte

Les sardinelles, les chinchards, la sardine et le maquereau sont des petits pélagiques qui occupent une place prépondérante dans l'économie et l'alimentation des pays d'Afrique du Nord-Ouest. Leur exploitation s'est intensifiée en quelques années et les évaluations scientifiques indiquent que ces espèces côtières sont pleinement exploitées, voire surexploitées, ce qui requiert une réduction de l'effort de pêche global.

Les stocks de ces espèces ont la particularité de ne pas être limités aux eaux sous juridiction d'un seul pays, mais s'étendent sur plusieurs pays côtiers. Cela justifie, la mise en place d'outils de gestion appropriés à l'échelle de la région. C'est ainsi que les activités du projet sont orientées vers :

- 1) la promotion de la coopération institutionnelle entre les Etats et la concertation entre la recherche, l'administration et la profession ;
- 2) l'amélioration de la gestion de la pêche artisanale à travers des commissions de concertation ;
- 3) la gestion des connaissances et la diffusion de l'information auprès des acteurs concernés à travers des supports appropriés.

2. Objectif global

Contribuer à la conservation et à la gestion durable des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest.

3. Objectifs spécifiques

- Faciliter les processus d'harmonisation des politiques de pêches dans quatre pays (Maroc, Mauritanie, Gambie et Sénégal) par la mise en œuvre de mécanismes de concertation.
- Améliorer la contribution des professionnels à la définition des politiques des pêches par le renforcement de leurs capacités.
- Créer un mécanisme de concertation au niveau sous-régional pour promouvoir une gestion durable des petits pélagiques et des plans d'aménagement.

4. Approches stratégiques et composantes

La stratégie du projet vise à réaliser une gestion durable des ressources en petits pélagiques dans la sous région nord-ouest africaine grâce au maintien de l'intégrité de l'écosystème, tout en améliorant et en stabilisant les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs et par extension des pays. Pour cela, la CSRP assiste les pays dans le renforcement des capacités des parties prenantes pour une participation active et efficace dans la gestion durable des petits pélagiques ; et crée à la fois au niveau national et régional des mécanismes de concertation pour faciliter l'harmonisation des options de gestion des pêcheries dans les quatre pays bénéficiaires.

5. Composantes

➤ **Composante 1 - Mettre en place le Comité Consultatif Régional sur les Petits Pélagiques**

- 1.1. Création et opérationnalisation du Comité Consultatif régional sur les Petits Pélagiques ;
- 1.2. Harmonisation des politiques et des options de gestion ;

1.3. Développement d'un projet de plan régional d'aménagement focalisé sur au moins une unité d'aménagement (Sardinelle).

➤ **Composante 2 - Améliorer la contribution des acteurs à l'élaboration des politiques de pêche par le renforcement de leurs capacités**

2.1. Sensibilisation et formation des acteurs, et notamment des professionnels ;

2.2. Conduite des études de capitalisation des connaissances ;

2.3. Redynamisation des groupes de travail de la CSRP et de la FAO par l'intégration des aspects socioéconomiques et règlementaires.

6. Gestion du Projet

Le projet est mis en œuvre par la CSRP. Il rassemble les institutions et compétences requises, ainsi que les informations nécessaires pour la conservation et la gestion concertée des petits pélagiques. Par son mandat, la CSRP fournit, au travers du comité sous-régional, un cadre adapté pour une concertation sur une politique régionale des pêches et un plan d'action stratégique pour les pêcheries de petits pélagiques.

Le projet a été cofinancé par la coopération néerlandaise (DGIS) et la Coopération française (AFD) pour une première phase (2007-2010). La seconde phase (2011-2013) est mise en œuvre avec le soutien de l'AFD et de la FAO.

7. Résultats attendus

Globalement le projet a été conçu pour atteindre les résultats suivants, qui découlent des objectifs stratégiques de la CSRP :

- Les connaissances sur les stocks de petits pélagiques, les pêcheries et les filières sont améliorées et accessibles aux acteurs concernés ;
- Les capacités des acteurs, et notamment celles des représentants des organisations professionnelles de la pêche artisanale, sont renforcées en vue d'une meilleure participation à l'élaboration des plans d'aménagement ;
- Les cadres de concertation entre les administrations des pêches, la recherche et les organisations professionnelles de pêche sont opérationnels au niveau des quatre pays et à l'échelle de la CSRP ;
- Un projet de plan d'aménagement est élaboré pour au moins une unité d'aménagement prioritaire (Sardinelle).